

# Ecofi Euro aggregate 3-5 ans

**Ecofi Euro aggregate 3-5 ans est une SICAV obligataire ISR investie dans des entreprises privées et des états robustes et responsables.**

Classification SFDR	Horizon d'investissement	Profil du fonds	
<b>Article 8</b>	<b>3 ans</b>	<b>Obligations</b>	<b>100 %</b>
Risque*	1 <b>2</b> 3 4 5 6 7		

## Ecofi Euro aggregate 3-5 ans en bref...

- Une SICAV obligataire investie dans les entreprises et États de la zone Euro
- Une SICAV investie dans les émetteurs les plus performants d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

## Investir dans des émetteurs obligataires responsables

Investir dans les obligations privées permet d'accompagner les entreprises dans leur développement. Le prix de l'obligation est fondé sur la solidité de l'entreprise et sa performance dépend de l'évolution de l'inflation, des taux d'intérêt et de la solidité financière de l'émetteur.

L'investissement dans les obligations d'État permet de profiter des décalages de cycles et de politiques économiques dans les différentes zones géographiques. Vous bénéficiez ainsi de multiples sources de performance.

Choisir, dans cet univers, un investissement socialement responsable (ISR), c'est prendre en considération les pratiques des entreprises et des États en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG).

Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

## Une gestion dynamique pour saisir les opportunités

La sélection des obligations d'entreprises s'appuie sur la capacité d'analyse financière qui a fait ses preuves chez Ecofi avec des limites strictes en fonction de la notation et de la qualité des émetteurs.

Les titres sont sélectionnés au regard de l'appréciation par la société de gestion du risque de crédit de l'émetteur et selon la rémunération offerte.

Le gérant recherche les notations de meilleure qualité, au minimum BBB- à l'achat. La part des émetteurs dont la notation est inférieure à « BBB- » ou qui ne sont pas notés, est en permanence plafonnée à 10 % de l'actif.

La robustesse des États est analysée attentivement, notamment au niveau de leur risque de défaut, afin de privilégier les plus solides. Ces investissements sont sélectionnés selon le processus PRISME.

**Analyser les émetteurs sous un double angle financier et ISR permet d'en avoir une connaissance plus approfondie.**

**David JOURDAN**

Directeur de la gestion crédit



\* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

# Processus d'investissement

## 01 Analyse des émetteurs

**Univers initial :** base de données et liste de valeurs sélectionnées dans la recherche spécialisée

**Processus PRISME :**

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

**Analyse macroéconomique :** analyse du risque pays, de la courbe des taux, des supports financiers et non financiers

**Analyse financière :** analyse crédit des émetteurs financiers et non financiers

**Analyse détaillée des émissions**

## 02 Analyse et sélection des titres

**Critères de notation**

- Émetteurs financiers : activité, diversification, rôle dans le système financier national, stratégie, qualité des fonds propres, des actifs...
- Émetteurs non financiers : leviers financiers, qualité du métier, besoins de financement

## 03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de la note fondamentale et de la note PRISME ;
- du niveau de rémunération par rapport au risque ;
- des règles de diversification par émetteur et de l'impact de chaque position sur les facteurs de risque.



### Agir : le vote et le dialogue

Ecofi place la politique de vote et de dialogue au cœur de sa démarche de responsabilité. Sa politique de vote s'exerce de manière systématique pour les sociétés de gestion françaises et le plus largement possible pour les entreprises étrangères. Cette démarche est renforcée par le dialogue avec les entreprises les plus controversées.

Ecofi interpelle ainsi les entreprises sur des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance majeurs : éthique des affaires, diversité et égalité homme-femme...



### Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG<sup>1</sup>.



### Focus parité H/F 12 PAI

Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)<sup>2</sup> en veillant à avoir un écart inférieur à celui de son univers d'investissements<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Pour en reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

<sup>2</sup>Les *Principal Adverses Impacts* sont liés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

### Avantages

- Un portefeuille diversifié avec des émetteurs solides
- Une expertise d'Ecofi en analyse crédit des États et des entreprises
- Un processus PRISME exigeant

### Inconvénients et risques

- Risques de taux, crédit
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque lié à la surexposition
- Risque lié aux différents choix d'allocation sur la courbe des taux
- Risque de perte en capital, de contrepartie et durabilité

### Caractéristiques

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Code ISIN :** FR0011045145

**Forme juridique :** SICAV de droit français

**Classification SFDR :** Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

**Dépositaire/Conservateur :** Caceis Bank France

**Valorisateur :** Caceis Fund Administration

**Société de gestion :** Ecofi

**Date de création :** 10 décembre 1976

**Devise de valorisation :** Euro

**Zone géographique :** Zone Euro et/ou OCDE

**Indice de référence :** Barclays Capital Euro aggregate 3-5 ans

**Conditions de souscriptions/rachats :** Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

**Valeur initiale de la part :** 152,45 euros

**Frais de gestion :** 0,83 % TTC (maximum) de l'actif net

**Commissions de souscription :** Acquises à l'OPC : néant/Non acquises à l'OPC : 0,35 % de l'actif net

**Commissions de rachat :** Néant

**Contact :** +33 (1) 44 88 39 00 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

**GROUPE  
CRÉDIT COOPÉRATIF**

